

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 29 - Vendredi 16 août 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### Avis de construction

**Requérante et auteur du projet :** Hélicon Solar Ouest SA, par M. Christian Born, chemin des Devins 26, 2088 Cressier.

**Propriétaires fonciers :** M. et Mme Marc et Géraldine Gassmann, chemin des Rives 68, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit du garage enterré existant, au chemin des Rives 68, sur la parcelle no 839, ban de La Neuveville.

**Zone :** Zone d'habitation H1, selon le plan de protection des rives « La Neuveville – St-Joux », partie est (plan no 2).

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du

9 août 2013 au 9 septembre 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 9 août 2013  
Services techniques de La Neuveville

### Avis de construction

**Requérante :** Municipalité de et à 2520 La Neuveville

**Emplacement :** Parcelle no 1839, au lieu-dit Place de la Gare, commune de La Neuveville

**Projet :** Réaménagement complet de la déchetterie communale, mise en place d'un candélabre, d'un container bureau, d'un couvert, de bennes destinées à la collecte des déchets et création de 5 places de stationnement

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** ZBP « Déchetterie »

**Recensement architectural :** Ensemble bâti D

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 août 2013  
Le préfet : J.-Ph. Marti

### NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

### ECOLE PRIMAIRE ET ENFANTINE DE LA NEUVEVILLE

La rentrée des classes est fixée pour tous les élèves au :

**lundi 19 août 2013 à 8h 15.**

**Les enfants qui entrent pour la première fois à l'école enfantine commenceront lundi 19 août à 13h25.**

### PISCINE DU LANDERON

Dès le 1<sup>er</sup> Août 2013

**Abonnements jusqu'en fin de saison  
Adultes Fr. 32.- - Enfants Fr. 21.- (Avec photo)**

### AVIS DE TRAVAUX

**Chemin de Ruveau  
Assainissement du revêtement**

**Avis à la population**

La Municipalité va procéder à l'assainissement du revêtement bitumineux au chemin de Ruveau. Les travaux sont planifiés du 19 août au 23 août 2013.

En cas de météo défavorable, un report des travaux et/ou une prolongation de leur durée sont possibles.

Nous prions les usagers de la route de se conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier. Les services techniques (032 752 10 80) restent à votre disposition pour toutes questions relatives au présent avis.

Les Services techniques  
La Neuveville, le 9 août 2013

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

**Approbation  
au sens de l'article 61 LC**

**Modification partielle de la réglementation fondamentale comprenant :**

- La création d'une zone affectée à des besoins publics (ZBP) « Déchetterie – J » .

Le Conseil municipal, suivant l'article 110 OC, informe que la création d'une zone affectée à des besoins publics (ZBP) « Déchetterie – J » est approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne par décision du 23 juillet 2013.

Cette modification est entrée en vigueur le 23 juillet 2013.

Les documents usuels sont déposés publiquement auprès du bureau des services techniques, chemin de la Plage 2, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

2520 La Neuveville, le 16 août 2013  
MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE



JURA BERNOIS

VISITE GUIDÉE | GEFÜHRTE BESICHTIGUNG  
LA NEUVEVILLE  
VIEILLE VILLE | ALTSTADT

DATE | DATUM **Dimanche 18 août 2013**, de 15h10 à 16h10

**Sonntag, 18. August 2013**, von 15.10 bis 16.10 Uhr

Débarcadère BSG | Am Schiffpländle BSG

CHF 10.- par personne | pro Person (enfants jusqu'à 16 ans gratuits  
si accompagnés - Kinder bis 16 Jahre in Begleitung gratis)

**Sans inscription préalable | a lieu par tous les temps  
Ohne Anmeldung | Findet bei jedem Wetter statt**

RENSEIGNEMENTS  
AUSKUNFTE

Jura bernois Tourisme

Rue du Marché 4

CH-2520 La Neuveville

T. +41 (0) 32 751 49 49 | F. +41 (0) 32 751 38 70

la Neuveville@jura.bernois.ch | www.jura.bernois.ch



### MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch).

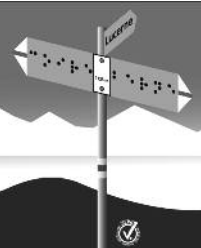
Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

### Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour  
favoriser l'autonomie et l'intégration!  
Votre soutien compte!  
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles  
et malvoyants  
[www.sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch)





## INFORMATION À LA POPULATION

Afin de pouvoir répondre à toutes questions, ou prendre note de vos suggestions, la Mairesse, Mme Monique Courbat, se tiendra à disposition des citoyennes et citoyens, à l'administration communale

### Les mercredis de 16h00 à 17h00

Les personnes qui ne peuvent se libérer à ces heures, peuvent s'adresser à Mme Courbat, no de mobile 076 296 67 63, afin de fixer un rendez-vous. N'hésitez pas à vous faire entendre !

Le conseil communal

## ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESE

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- a) Mairie
- b) 6 membres du Conseil communal
- c) Présidence et Vice-présidence des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et à la Présidence et Vice-présidence des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats / candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

**Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral**, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

**Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité.** S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39<sup>ème</sup> jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00). Ils ou elles seront biffées sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées. Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir. Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les

électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour, **trois semaines après, soit le dimanche 20 octobre 2013.** Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse ([www.fusionplateaudediesse.ch](http://www.fusionplateaudediesse.ch)). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

## DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DIESE-LAMBOING

Nous informons la population que la déchetterie sera fermée, pour des raisons d'accès, **le samedi de la fête villageoise, le 24 août 2013.** Nous remercions les usagers de leur compréhension.

Administration communale

## Avis de construction

**Requérante :** Madame Grosjean Nelly, Les Moulins 1, 2516 Lamboing

**Auteur du projet :** Swiss Property Group, Hans-Hugistrasse 12, 2502 Bienne

**Emplacement :** Parcelle no 2093, Les Moulins 1 et 1a, commune de Lamboing

**Projet :** Changement d'affectation et rénovation des bâtiments existants (appartements, locaux commerciaux, spa).

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** Village Ancien

**Dégagements :** 48 LAE ; 80 LR

**Recensement architectural :** Objet C, digne de conservation, ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Lamboing. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

## GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE

Pour le week-end des 17 et 18 août 2013, le gardiennage sera assuré par M. J. Pauli.

Le Comité

## SORTIE DES AÎNÉS

La traditionnelle sortie des aînés a été fixée au

**mercredi 11 septembre 2013**

**Rendez-vous devant la poste de Lamboing à 13h00**

Nous prions les personnes intéressées de bien vouloir s'annoncer à l'administration communale, tél. 032 315 11 70, jusqu'au mercredi 29 août, ou au moyen du coupon ci-dessous.

Le repas du soir se déroulera à Lamboing.

Veuillez nous communiquer si vous vous munissez d'accessoires de déplacement.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cette journée

**BULLETIN D'INSCRIPTION** à retourner jusqu'au 29.08.2013

**Je désire prendre part à la sortie des aînés 2013 :**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

pour la sortie et le repas du soir

pour la sortie seulement

pour le repas du soir seulement

Accessoires de déplacement

Administration communale

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!

Avec seulement 25 francs, vous procurez des lunettes de vision à des enfants exposés au risque de cécité.

Avec 10 francs, vous permettez à un enfant de continuer à aller à l'école.

Offrez la vue aujourd'hui encore!

CBM Malware (Présence pour l'inscriptions) 4017 Zurich  
CH-8000 Zurich - www.cbm.ch

**cbm**  
malware (Présence pour l'inscriptions)

**Tél 143**  
La Main Tendue



# Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch  
commune@diesse.ch

## ÉLECTIONS COMMUNALES LÉGISLATURE 2014 - 2017 POUR LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Conformément à l'art. 18 al. 3 du Contrat de fusion et l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation ratifiés par le peuple le 9 juin 2013, le Conseil communal a fixé au dimanche 29 septembre 2013 l'élection des autorités de la future commune mixte de Plateau de Diesse, soit :

- Mairie
- 6 membres du Conseil communal
- Présidence et Vice-présidence des Assemblées

Selon l'art. 18 al. 4 du Contrat de fusion, l'ensemble des communes contractantes forme un cercle électoral pour les élections au sens de l'al. 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature à la Mairie, au Conseil communal et à la Présidence et Vice-présidence des Assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats / candidates doivent être déposées auprès des administrations communales au plus tard jusqu'au 44<sup>ème</sup> jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 16 août 2013 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès des administrations communales.

**Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens / citoyennes du cercle électoral**, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyens/citoyennes suisses, au moins 3 mois de résidence dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

**Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité.** S'ils ou elles figurent sur plusieurs listes, l'administration les invite à se décider pour l'une d'elles jusqu'au 39<sup>ème</sup> jour avant le scrutin (mercredi 21 août 2013, à 12h00). Ils ou elles seront biffés sur les autres listes. Si, durant ce délai, leur choix n'a pas été indiqué, ils ou elles seront biffé(es) de toutes les listes de candidats et candidates.

Dès le 22 août 2013, les listes valables seront publiées. Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de sièges à pourvoir. Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite. Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Ces élections ont lieu selon le système majoritaire. Lorsque le nombre de candidats et candidates de toutes les listes se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, les conseils communaux proclament élus tacitement tous les candidats et candidates.

Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats / candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, les conseils communaux ordonnent un second tour,

trois semaines après, **soit le dimanche 20 octobre 2013.** Est élu/e le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte du Plateau de Diesse (www.fusionplateaudediesse.ch). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie aux questions non traitées par ledit règlement.

Le Conseil communal

### Avis de construction

**Requérante :** Commune mixte de Diesse

**Emplacement :** Parcelle no 1012, Pentier 4, commune de Diesse

**Projet :** Demande après-coup pour l'installation d'un fourneau à bois avec sortie sur le toit d'une cheminée

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** Agricole

**Dérogations :** 24 LAT ; 16 OCPAIR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

### Avis de construction

**Requérante :** Commune mixte de et à 2517 Diesse

**Auteur du projet :** Monsieur Philippe Mottet, garde forestier du Triage forestier Mont Sujet, rue Principale 32, 2534 Orvin

**Emplacement :** Parcelle no 1012, au lieu-dit Pentier, commune de Diesse

**Projet :** Construction d'une cabane de bûcheron

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** Agricole

**Dérogation :** 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Diesse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

### DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DIESSÉ-LAMBOING

Nous informons la population que la déchetterie sera fermée, pour des raisons d'accès, **le samedi de la fête villageoise, le 24 août 2013.** Nous remercions les usagers de leur compréhension.

Administration communale

### FÊTE VILLAGEOISE, 23, 24, 25 AOÛT 2013

#### Transports



Un service de bus est prévu sur le trajet Diesse, Lamboing, Prêles, Châtillon, Lignièrès, Nods, Diesse, durant la nuit de vendredi à samedi et de samedi à dimanche.

Départ de Diesse, près de l'ancienne poste : 01 h 00 et 03 h 00.

Un départ pour La Neuveville aura lieu vers 03 h 30. Prix : fr. 5.00 par personne.

#### Cinéma et animations gratuites !

Grâce à nos généreux sponsors, parmi lesquels nous comptons aussi la commune de Diesse, nous pouvons renoncer à percevoir des finances d'entrée pour les films du vendredi et du samedi soir qui sont entièrement gratuits. Sont aussi gratuits les animations du samedi après-midi et évidemment la participation à l'émission de la RTS le Kiosque à musique. Chacun doit se sentir libre de participer.

#### Restriction de la circulation durant la fête villageoise

La route Diesse-Prêles dans le village de Diesse sera interdite à la circulation du vendredi 23 à 17 h jusqu'au dimanche soir 22 h. Un itinéraire de déviation sera mis en place. Le Chemin Derrière Montet sera aussi fermé à la circulation.

La route Lamboing-Diesse-Nods sera fermée à la circulation dimanche 25 août durant le cortège, soit de 14 h 30 à 15 h 30 environ.

### SORTIES DES AÎNÉS

La sortie annuelle aura lieu le **samedi 7 septembre 2013.** Sont invitées toutes les personnes retraitées, domiciliées à Diesse, avec leur conjoint. Veuillez d'ores et déjà réserver la date, l'heure et le lieu du rendez-vous seront communiqués ultérieurement.

**La Visite du Palais Fédéral**, pour le groupe inscrit, aura lieu le **vendredi 30 août.** Nous vous donnons rendez-vous à **16h00** devant l'ancienne poste. Merci de nous informer si vous avez des empêchements pour cette visite dont le nombre de personnes doit être annoncé à l'avance. Veuillez vous munir de votre **carte d'identité.**

Secrétariat communal

### COMMANDE DE BOIS DE FEU

Les personnes désireuses d'acheter du bois de feu voudront bien remplir le bulletin de commande ci-dessous et le remettre au bureau communal ou au garde-forestier de triage M. Philippe Mottet (tél : 079 631 46 87 ou 032 323 88 19).

Hêtre, quartelage

Raisineux, quartelage Prix du stère : fr. 80.-

#### BULLETIN DE COMMANDE (à découper)

Le soussigné passe la commande de bois de feu suivante :

..... stères hêtre quartelage

.....stères raisineux quartelage

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Date .....

Signature .....



## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

**AOÛT**  
**Lundis 19, 26**  
**Samedi 24**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

**\*\* Annule et remplace les publications parues dans la Feuille Officielle du District de La Neuveville des 17 et 24 mai 2013 \*\***

**Requérant :** Monsieur Sauser Daniel, Ch. de Chuffort 5, 2518 Nods

**Emplacement :** Parcelle no 126, Route de Diesse 9, commune de Nods

**Projet :** Agrandissement de l'abattoir existant du côté est

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** Village ancien

**Dérogation :** 80 LR

**Recensement architectural :** Ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

## Avis de construction

**\*\* Annule et remplace les publications parues dans la Feuille Officielle du District de La Neuveville des 19 et 26 avril 2013 \*\***

**Requérant :** Monsieur Cuérel Stéphane, Rte de Chasseral 123, 2518 Nods

**Emplacement :** Parcelle no 2263, Route de Chasseral 123, commune de Nods

**Projet :** Demande rétroactive pour l'aménagement d'un parc pour trois chiens

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** H2

**Dérogation :** 25 LCFo

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 8 septembre 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 août 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

## Commune mixte de Nods

### INCINÉRATION DES DÉCHETS EN PLEIN AIR

La loi sur la protection de l'environnement stipule qu'il est interdit d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins si leur incinération n'entraîne pas d'immissions excessives.

Dans la pratique, cela signifie que seuls des **déchets naturels secs** provenant des forêts, des champs et des jardins peuvent être brûlés, **pour autant que le feu ne dégage que peu de fumée**. Le dégagement de fumée ne devrait pas durer plus de 10 minutes. Cette durée correspond au laps de temps nécessaire jusqu'à ce que le feu se transforme en brasier. Lorsque le feu est vif, la combustion de la matière est totale et le dégagement de fumée n'est presque plus perceptible.

**L'élimination des emballages ou autres déchets de ce type est proscrite.**

Les contrevenants peuvent être dénoncés.

CONSEIL COMMUNAL

## FSG NODS

Et oui chers juniors, les vacances sont finies reprise des cours, à partir du 26.08.2013.

### Horaires gymnastiques groupes jeunes

**1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Infantines**  
 Jeudi de 17h à 18h (Sandra Sunier)

**1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Années**  
 Jeudi de 18h à 19h (Véronique Aubry)

**3<sup>ème</sup> à 5<sup>ème</sup> Années**  
 Mercredi de 18h30 à 20h (Corinne Sunier et Eric Giudice)

**6<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> Années**  
 Vendredi de 18h30 à 20h (Sandra Sunier)

Contact en cas de questions  
 Sandra Sunier 079 4839870 ou 032 7511846

Pour le comité : Gladys Bourquin

## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 17 août de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

## Commune de Nods

### ELAGAGE DES HAIES, ARBRES ET BUISSONS

Les haies, arbres et buissons situés trop près des routes ou qui surplombent l'espace réservé à la chaussée mettent en danger non seulement les usagers de la route, mais également les enfants et piétons. Afin d'éviter de tels dangers et également faciliter le travail de la voirie durant la saison hivernale à venir, nous vous rappelons les dispositions légales en vigueur selon l'art. 79 L sur l'introduction du Code civil suisse qui précise :

« Pour les arbres et buissons plantés après l'entrée en vigueur de la présente disposition du 07.06.1970, on observera à tout le moins les distances à la limite, respectivement à la chaussée, suivantes, calculées jusqu'au milieu de l'endroit où se trouve la plantation :

- 5 m pour les arbres à hautes tiges qui ne sont pas des arbres fruitiers, ainsi que pour les noyers
- 3 m pour les arbres fruitiers à hautes tiges
- 1 m pour les arbres fruitiers nains, les arbres ornementaux et les espaliers, pour autant qu'ils soient constamment taillés en vue de ne pas dépasser une hauteur de 3 m
- 50 cm pour les buissons ornementaux d'une hauteur de 2 m au plus, ainsi que pour les buissons à baies et les vignes.

**Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4.50m au-dessus des routes et de 2.50m au-dessus des chemins pour piétons et des pistes cyclables.**

Ces distances seront observées aussi pour les arbres et buissons sauvages. »

Nous vous prions dès lors de bien vouloir effectuer la taille nécessaire jusqu'au

**30 septembre 2013**

Passé ce délai, les travaux qui n'auront pas été effectués conformément aux indications ci-dessus seront exécutés aux frais des propriétaires.

Administration communale

## Commune de Nods

### ORDONNANCE SUR LES TARIFS ÉLECTRIQUES

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998

Lors de sa séance 25 juin 2013, le Conseil communal de Nods a adopté l'ordonnance fixant les tarifs électriques pour 2014. Cette ordonnance entrera en vigueur 01.01.2014, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

L'ordonnance est consultable auprès de l'administration ou sur le site internet www.nods.ch.

**Voies de recours**

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary.

Nods, le 16.08.2013  
 Administration communale

## Appel d'urgence

**Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants**



# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## HEURES DE REPOS

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

### Heures de repos

#### Art. 38

<sup>1</sup> De 19.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.

<sup>2</sup> De 22.00 heures à 07.00 heures et de 12.00 heures à 13.00 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. **Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon** ou d'écouter de la musique trop fort.

<sup>3</sup> Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 07.00 heures à 22.00 heures.

<sup>4</sup> Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22.00 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.

<sup>5</sup> Dès 22.00 heures, le repos nocturne doit être respecté.

<sup>6</sup> Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.

<sup>7</sup> La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

#### Art. 23

<sup>1</sup> Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Conseil communal

## RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**23 et 24 août 2013**

**A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.**

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

**RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées, mais en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles pour être mis dans la benne !**

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances

## Nouvelles de l'administration

### Rentrée scolaire 2013/2014 dans la partie francophone du canton de Berne

Plus de 9200 élèves prendront le chemin de l'école le 19 août dans le Jura bernois et la région biennoise. Avec la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO), tous les enfants fréquenteront les deux années d'école enfantine, désormais intégrées dans la scolarité obligatoire de 11 ans. La mise en œuvre de la convention scolaire romande avec la généralisation du Plan d'études romand (PER), une nouvelle numérotation des années scolaires (de 1 à 11) et l'introduction de l'anglais au primaire figurent parmi les nouveautés de cette rentrée. Autre modification importante, la procédure de passage du primaire au secondaire est adaptée.

Changement de statut pour les 1675 élèves qui fréquentent l'école enfantine : la scolarité obligatoire commence pour eux. Le canton de Berne introduit l'école enfantine obligatoire de deux ans, comme prévu par l'harmonisation de la scolarité obligatoire au niveau suisse (HarmoS). Les communes qui le souhaitent peuvent introduire un cycle élémentaire («Basisstufe»), qui comportent des formes de collaboration et d'enseignement en commun pour les élèves de 4 à 8 ans. Les communes disposant de petits effectifs peuvent également former, à titre exceptionnel, une classe qui réunit les élèves de l'école enfantine et ceux des premières années du degré primaire pour tout ou partie de l'enseignement, l'objectif étant de permettre aux plus jeunes d'être scolarisés à proximité de leur domicile.

La rentrée scolaire 2013/2014 est aussi placée sous le signe de la convention scolaire romande (CSR) avec la mise en œuvre progressive du Plan d'études romand (PER) dans les cantons de Suisse romande.

Introduit dès 2011, le PER est généralisé à tous les degrés de la scolarité obligatoire, puisqu'il est introduit en 4e, 7e, 8e et 11e (anciennement 2e, 5e, 6e primaires et 9e secondaire). Dans ce contexte, la numérotation des années scolaires y est adaptée et prend en compte les 11 années de la scolarité obligatoire : 1re et 2e pour l'école enfantine, 3e à 8e pour le degré primaire et 9e à 11e pour le degré secondaire I. Les enseignants ont suivi les formations spécifiques proposées par la HEP-BEJUNE et les élèves profitent de diverses nouveautés, comme le « projet individuel » en 11e ou l'anglais dès la 7e.

### L'anglais au primaire

Les élèves de 7e année (anciennement 5e primaire) débutent l'apprentissage de l'anglais. Cette introduction au degré primaire découle de la stratégie d'enseignement des langues à l'école obligatoire décidée en 2004 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) puis inscrite dans le concordat HarmoS et la CSR. Le nouveau moyen d'enseignement d'anglais intitulé « More! » a été adapté au contexte romand au cours d'une phase pilote de deux ans. Selon une enquête menée au niveau romand, cette expérimentation a montré que les enseignants, les élèves et les parents sont satisfaits des contenus et que les apprentissages des élèves sont positifs. La collection « English in Mind » sera utilisée au degré secondaire et la phase pilote pour l'adaptation du moyen débutera cet automne. Les enseignants généralistes ont été formés sur une base volontaire aux niveaux linguistique (B2) et didactique.

## District

Associations Régionales Jura-Bienne & Centre-Jura

### LA REVISION 2012 DU PLAN DIRECTEUR REGIONAL « PARCS EOLIENS » EST APPROUVEE

Le Plan directeur des parcs éoliens du Jura bernois a été adopté le 5 décembre 2012 par l'assemblée des délégués des Associations régionales Jura-Bienne et Centre-Jura et a été approuvé par l'OA-COT le 2 juillet 2013.

Les associations régionales et les communes de la région concernée peuvent, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, recourir contre cette décision auprès de la direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, Müstergasse 2, 3011 Berne.

Secrétariat régional de l'ARJB.





# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

## DECHETTERIE COMMUNALE

### Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso, déchets de chantier)  
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

#### plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

### Accès aux bennes

Merci d'avance de votre collaboration

**Ouvertures : les samedis et lundis  
de 10h00 à 11h00  
les mercredis de 17h00 à 18h00**

## HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

### Guichet

| Jours    | Matin         | Après-midi    |
|----------|---------------|---------------|
| Lundi    | 11h00 - 13h00 | 16h00 - 18h00 |
| Mardi    | fermé         | fermé         |
| Mercredi | 09h00 - 11h00 | 13h30 - 15h30 |
| Judi     | 07h30 - 11h30 | fermé         |
| Vendredi | fermé         | fermé         |

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

### Téléphone (032 315 16 40)

| Jours          | Matin         | Après-midi    |
|----------------|---------------|---------------|
| Lundi au jeudi | 09h30 - 11h30 | 13h30 - 15h30 |
| Vendredi       | fermé         | fermé         |

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

## BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013  
à l'Est du bâtiment administratif  
de 13h30 à 14h30

Samedi 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

## TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNALES

Nous avisons la population que, dès la semaine 34 et pour 15 jours environ, divers petits travaux d'entretien du réseau routier seront effectués sur les routes communales. Les tronçons concernés sont :

Le Crêt de Fourmis / Ch. des Saigneules  
Les Morels / Vue des Alpes

Nous prions donc les usagers de bien vouloir respecter les signalisations mises en place. Les sociétés chargées de ces travaux feront tout leur possible pour éviter au maximum les désagréments.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration municipale

## COUPURE DE L'ALIMENTATION EN EAU LE MERCREDI 21.08.2013

Des travaux d'entretien sur des conduites d'alimentation en eau potable seront entrepris le mercredi 21 août 2013, de 13h00 à 18h00 environ, dans les rues suivantes :

*Beausite / Les Morels / Ch. des Saigneules*

Il va bien entendu de soi que nous nous tenons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter (032 315 16 40).

Nous sommes persuadés que vous comprendrez aisément qu'il s'agit-là de travaux indispensables à maintenir nos installations d'alimentation en eau potable dans un état satisfaisant.

L'administration municipale

## RAMASSAGE DU VIEUX PAPIER

Nous rappelons à la population que la récolte du vieux papier se déroulera

**du vendredi 23 au samedi 24 août 2013**

**Le container est placé sur le parking  
de la halle polyvalente.**

Pour toute question relative à l'élimination du vieux papier, vous pouvez vous adresser directement à M. Daniel Bourquin au 079 631 20 27.

L'administration municipale

## COURSE ANNUELLE 2013 "FIL D'ARGENT" Groupe des Aînés de Prêles

**Vendredi 20 septembre 2013 -  
rendez-vous à 09h30 au funiculaire**

La course annuelle du groupe des aînés aura lieu le vendredi 20 septembre 2013. Il s'agit d'une croisière sur les trois lacs.

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous **jusqu'au 14 septembre 2013 au plus tard.**

**Pour cette sortie, vous devez vous munir de votre carte d'identité, ainsi que de votre abonnement 1/2-tarif si vous en possédez un, ceci pour l'achat des billets.**

Pour tout renseignement sur cette excursion, vous pouvez appeler Mme Francine Giauque au 032 315 23 79.

Nous espérons vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Pour l'équipe de Fil d'Argent  
Francine Giauque

## Talon d'inscription à la Course annuelle 2013 "Fil d'Argent"

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Rue : .....

No de tél. : .....

A retourner **jusqu'au 14 septembre 2013  
au plus tard** à Mme Francine Giauque,  
Le Rafour 26, 2515 Prêles

## Avis de construction

Requérant : Alain Thévoz, Mont-Sujet 5, 2515 Prêles

**Auteur du projet :** IneXt Architecture Sàrl, Michel Baur,  
Rte de Soleure 10, 2072 St-Blaise

**Lieu :** Parcelle no 2051 de la commune de Prêles, Rue du Chasseral 2

**Zone :** H1

**Projet :** Aggrandissement de l'habitation existante

**Genre de construction :** Façades: bois brun foncé.  
Toit : en pente / 13.5°-9.40° / Tuiles brunes foncées

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Dérrogations :** A l'art. 38 du RCC Nombre d'étages habitables

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement et peuvent être consultés à l'administration municipale, durant les heures d'ouvertures, jusqu'au 9 septembre 2013.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 9 août 2013 au 9 septembre 2013. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à l'administration municipale de Prêles, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 9 août 2013

L'administration municipale

## VOTATIONS FÉDÉRALES DU 22 SEPTEMBRE 2013

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 19h00.

### Attention :

**Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

Présidence : M. François Gauchat  
Administration : Mme Christine Grandjean

**Bureau de vote :** **Dimanche 22 septembre 2013 de 10h00 à 12h00**

Membres : M. Ludovic Pahud  
M. Rémy Raymond  
Membre suppléant : M. André Rollier

**Bureau de dépouillement :** **Dimanche 22 septembre 2013 dès 12h00**

Membres : M. Daniel Richoz  
M. Marco Rizzardo

Membre suppléante : Mme Dunja Rollier

Prêles, le 16 août 2013  
L'administration municipale

## EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 26 JUIN 2013 (Suite de la FOD No 28 du 9 août 2013)

Dans ces conditions, le comité de pilotage (CoPil) a dû préparer les bases de décision de la fusion 3c avec l'appui inconditionnel de l'administration. En parallèle, et en plus de son travail quotidien, M. D. Hanser a fréquenté les cours de formation comme administrateur communal et a obtenu avec succès son brevet. Enfin, Mme Christine Bueche, responsa-



ble de la comptabilité a elle aussi terminé sa formation continue en comptabilité et a obtenu avec succès son diplôme. Il leur adresse toutes ses félicitations! C'est grâce à l'efficacité de l'engagement professionnel de tous les partenaires que cette année 2012 s'est achevée avec aisance et sans problèmes majeurs. F. Gauchat exprime une fois de plus toute sa gratitude à l'administrateur, M. D. Hanser, secondé bien sûr par Mmes Ch. Grandjean et Ch. Bueche qui se sont vouées à leurs tâches avec conscience et diligence, la première au secrétariat et la deuxième, à la comptabilité municipale, pour l'excellent travail et la parfaite tenue des comptes. Il tient également à remercier ses collègues du Conseil municipal (CM) de leur compréhension dans la gestion financière de leur dicastère en vue de limiter les dépenses de façon durable et de réaliser ainsi des recettes conformes au droit et à la situation actuelle de la Commune municipale. Le compte de fonctionnement 2012 boucle donc favorablement avec un excédent de revenus de Fr. 68'579.43, après constitution d'une provision de Fr. 63'770.00 pour la mise œuvre de la nouvelle loi sur la protection de l'enfant et de l'adulte (PEA), alors que nous avions prévu au budget 2012 un excédent de revenus de Fr. 7'930, soit une amélioration de Fr. 60'649.43 par rapport au montant budgétisé. Afin de permettre une meilleure compréhension des mouvements importants des finances municipales, il tient à préciser d'emblée que les produits totaux s'élèvent à Fr. 4'224'129.86, les charges totales à Fr. 4'155'550.43, soit l'excédent de revenus précité de Fr. 68'579.43. La fortune nette, après comptabilisation du résultat 2012, s'élève à Fr. 2'061'064.24, soit Fr. 2'243 par habitant. Ce résultat réjouissant est la conséquence de la maîtrise stricte des dépenses, mais aussi, de rentrées fiscales supérieures aux prévisions, malgré le climat économique morose et les problèmes liés à l'emploi non encore résolus. Ce premier constat optimiste ne doit pas nous faire oublier cependant les limites actuelles de la marge de manœuvre. Dans la réalité des faits, on assiste toujours à plus de report de charges du canton aux communes. Ce fut d'ailleurs le cas en novembre 2012 lors de la discussion parlementaire du budget 2013 au Grand Conseil; certaines mesures d'économies urgentes étaient proposées à charge des communes. C'est bien ce qui motive le CM pour la poursuite d'une gestion rigoureuse des finances, dans l'idée bien comprise du maintien des services et des prestations. C'est bien sûr en maîtrisant sereinement les éléments du budget 2013 tout en pensant déjà concrètement à l'édification de la planification financière 2014-2018 et du budget 2014 que nous pourrions répondre ensemble aux besoins réels du développement harmonieux du village dans le cadre de la nouvelle commune fusionnée. Grâce à cette situation financière saine, les engagements bancaires ont encore pu être réduit par un remboursement de la dette de Fr. 65'000, c'est-à-dire de la réduire à Fr. 607'500 ou Fr. 661 par habitant. Le calcul des indicateurs financiers en vigueur depuis le 1er janvier 2001 montre que le degré d'autofinancement pour 2012 s'élève à 110.22% (indice: 60-80% = valeur suffisante), la quotité d'autofinancement de 12.21% (indice: 6-15% = valeur suffisante) qui renseigne sur la capacité financière de la commune. Enfin, la dette brute par rapport aux revenus se situe à 16.01%, alors que la moyenne des 6 dernières années est de 41.74%, soit en baisse régulière, surtout grâce aux remboursements importants de la dette municipale opérés depuis 2010. De fait, la quotité de la charge des intérêts s'est ainsi réduite à -1.60%, la valeur des 6 dernières années est de 1.01%, un excédent de li-

quidités en est la raison. Il va de soi que le compte de fonctionnement et les nombreux paramètres qui viennent d'être évoquer guident dans le choix des investissements et le maintien du patrimoine de la commune. A cet effet, les engagements financiers doivent permettre, dans la mesure du possible, des collaborations utiles et nécessaires avec les autres communes du Plateau et La Neuveville en profitant au maximum des synergies liées au développement régional engendré par la nouvelle commune fusionnée. La recherche de solutions, par exemple pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, ira certainement dans ce sens. Aujourd'hui, comme demain, il est impératif de conduire la gestion financière des communes en fonction des moyens, en offrant des services et des prestations de qualité à l'ensemble de la population sans oublier l'entretien, la réfection voire l'extension, si nécessaire, de nos infrastructures. C'est bien cette image positive et attractive de la commune que le CM souhaite transmettre vers l'extérieur et en particulier vers ses deux nouveaux partenaires de la fusion. En conclusion de ses propos liminaires de présentation du compte 2012, il a le plaisir de communiquer à l'AM la prise de position du CM, qui, dans sa séance du 13 mai 2013, a décidé à l'unanimité de proposer l'acceptation du compte 2012 à l'AM de ce soir.

### Comptes communaux 2012

M. D. Hanser prend la parole pour la présentation détaillée des comptes communaux 2012. Le compte 2012 boucle avec un excédent de revenus de Fr. 68'579.43, nettement mieux que prévu, mais nettement moins bien qu'en 2011. Cet excédent diminue de 86.37% par rapport à 2011, mais s'apprécie de 864.81% en regard du résultat budgétisé. De fait, les effets de la crise, attendus depuis quelques années, se matérialisent concrètement aujourd'hui, mais moins fortement que le budget ne le laissait entrevoir. Globalement, les impôts progressent même de 5.57% par rapport à ce qui était prévu, mais fléchissent en regard de l'exercice précédent. Notons également qu'il a pu être opéré des dépréciations complémentaires pour Fr. 179'841.20, qui influent fort logiquement sur les charges totales de la division "finances et impôts". Il a également été constitué une provision de Fr. 70 par habitant, soit Fr. 63'000 environ visant à anticiper les coûts des nouvelles dispositions liées à la protection de l'adulte et de l'enfant. Il a également été possible de dissoudre, pratiquement dans son intégralité, la provision de Fr. 60.000 imputée sur les arriérés synchronisés et concernant les taxes immobilières 2008, 2009 et 2011 du Foyer d'éducation. Le CM a pu trouver un modus vivendi satisfaisant les deux parties et l'Office des immeubles du canton s'est partiellement acquitté des taxes encore en souffrance. Cette année, différentes opérations ont pu être opérées sur le patrimoine administratif, avec l'achat d'une portion de la parcelle No 2296 dans l'optique d'optimiser le réaménagement du centre du village. Dans le cadre du même projet, il a été constitué un financement spécial d'un montant de Fr. 277'845.87, provenant de la vente du Service communal de distribution télévisuelle, affecté à la réalisation d'une zone de détente dans le périmètre de la fontaine et du chemin Les Secs. Au jour d'aujourd'hui, nous comptabilisons encore un total de dettes à moyen et long terme de Fr. 607'500, dont Fr. 575'000 d'engagements bancaires auprès de la Banque cantonale. Au total, le taux de dette brute par rapport aux revenus se situe à 16.01%, largement en deçà des seuils critiques. Ce qui représente un endettement de quelque Fr. 660 par habitant. Encore un mot pour dire que, du point de vue des dé-

préciations, nous avons pu maintenir l'effort engagé l'an dernier et aller au-delà des exigences légales, qu'il s'agisse des dépréciations harmonisées (pour Fr. 218'545.95), complémentaires (pour Fr. 179'841.20), de celles liées à la valeur de remplacement des installations en eaux usées ou potable.

### 0. Administration générale

Les charges nettes de l'administration générale se révèlent de 7.57% inférieures par rapport aux montants budgétisés, mais en léger surpoids (+ 2.01%) par rapport à l'exercice précédent. Nous notons la diminution très sensible des indemnités et jetons de présence du CM (-18.69%). Le poste "Honneurs" relève un peu la tête en raison de l'institutionnalisation du "Souper des commissions". On remarquera l'adaptation à la hausse des primes de notre caisse de pension Previs, qui a entamé le redressement de ses comptes à travers diverses mesures, comprenant également une adaptation des primes de base. Pour l'essentiel, les charges nettes de l'administration générale (tâche 029) paraissent parfaitement maîtrisées, à 90.67% du budget et à 96.15% du réalisé de l'an dernier. Pour ce qui concerne la gestion des bâtiments, nous nous attarderons sur la réfection complète des engins de la halle polyvalente (cordes à grimper, panier de basket, barres parallèles), dépense non prévue au budget. De fait, l'entretien courant des bâtiments se voit en retrait de 23.54%, sachant encore que des dépréciations complémentaires ont été imputées pour Fr. 35'815.05 à la halle, ce qui explique la progression des charges globales.

### 1. Sécurité publique

Après la surchauffe de l'an dernier, la situation se stabilise ici, avec une diminution de 15.71% en regard du budget. L'autorité tutélaire régionale de La Neuveville a visiblement traité moins de cas que prévu. Pour ce qui est du service de défense, la perception de la taxe des pompes permet, pour l'heure encore, de couvrir les dépenses du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse. Ce fragile équilibre risque de ne pas perdurer à l'avenir et le CM étudie actuellement la possibilité de réadapter ces taxes à la hausse et d'étendre leur champ de perception.

### 2. Enseignement et formation

Les charges nettes de l'enseignement et de la formation se présentent en légère régression, tant par rapport au budget (-1.09%) qu'au compte 2011(-2.55%). La part communale aux traitements des enseignants pour le degré primaire (écoles enfantines et primaires, aujourd'hui regroupées en raison de la réforme Harmos) se révèle en nette augmentation. L'introduction de la nouvelle répartition des charges entre canton et communes, qui a considérablement compliqué l'appréhension budgétaire de cette tâche, n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène. Signalons encore que le nombre d'enfants effectivement scolarisés en EE et en EP, initialement prévu à 67 unités, s'établit finalement à 75 écoliers, ceci expliquant pour partie le différentiel. En revanche, la quote-part communale aux charges de la Communauté scolaire du Plateau se rétrécit de 13.63% en comparaison du budget qui nous avait été transmis. Notons que la Commune municipale de Prêles a signé, le 1er juin 2012, une convention liant aux communes de la région s'agissant de l'accueil réciproque d'élèves en fonction de la pratique de leur langue maternelle ou de l'éloignement. Cette disposition déploie ses effets et nous voyons apparaître des parts communales aux frais d'exploitation et du traitement des enseignants des



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

écoles alémaniques de Douanne et Tüscherz. Comme prévu, notre participation aux frais de transport des élèves de La Praye/Châtillon à Prêles fond comme neige au soleil, conformément aux dispositions que nous avons pu arrêter conjointement avec la Communauté et dont nous ne connaissions pas la finalité au moment d'établir le budget. Les coûts engendrés par la fréquentation du Conservatoire de Biemme poursuivent la décrue entamée l'an dernier (-65.95%), tandis que ceux liés aux cours dispensés par l'Ecole de Musique du Jura bernois ont choisi un mouvement inverse (+14.51%). Pour ce qui est de l'Ecole à journée continue, les plus petits semblent s'y rendre avec moins d'assiduité (30.95%), tandis que les plus grands rechignent toujours à utiliser ce service à La Neuveville, dont l'activité reste inexistante dans notre compte.

### 3. Culture et loisirs

La Commune municipale de Prêles a décidé d'augmenter sa subvention au Bibliobus afin de permettre à ce dernier d'étendre ses services à destination de la population. La fulgurante progression que vous pouvez observer s'agissant de l'entretien des places de jeux est à comprendre à travers l'intercession de la Commune en faveur de l'installation de la place de jeu du funiculaire. Elle a ainsi perçu une subvention qu'elle a en toute logique restituée au maître d'œuvre (poste 350.436.01).

### 4. Santé

Les frais initialement prévus ont fondu de moitié. Autant dire que si les frais des examens dentaires s'amplifient, mais imperceptiblement, nous n'enregistrons aucuns frais pour le traitement des dents, qu'elles soient normales ou anormales.

### 5. Prévoyance sociale

Les charges nettes de la prévoyance sociale sont très nettement excédentaires par rapport aux montants budgétisés (+14.06%). La contribution de gestion versée à l'antenne AVS de La Neuveville s'accroît cette année encore de 29.49%, après une hausse similaire en 2011. Les contributions versées au canton au titre des prestations complémentaires de l'AVS s'accroissent de Fr. 16'239 supplémentaires (+8.59%), de 2.80% au titre de l'aide sociale. En revanche, la contribution au Centre de jeunesse se voit plus mesurée (-29.21%) que la courbe de tendance ne le laissait entrevoir au moment de l'établissement du budget. Pour la deuxième fois consécutive, la crèche accuse en 2012 un excédent de charges très important, dont nous avons pu encore ponctionner une partie au financement spécial, pour Fr. 9'503.46. Ce dernier est aujourd'hui totalement épuisé. De fait, ce déficit n'est pas uniquement conjoncturel, mais procède, notamment, des structures à mettre en place impérativement pour respecter les dispositions de l'OPIS, alors même que la capacité de la crèche n'est pas utilisée à son maximum. Nous avons en outre connu bien des déboires cette année, avec les très longues absences pour cause de maladie ou d'accident, d'une éducatrice d'abord, de la responsable ensuite, enfin d'une autre éducatrice et d'une stagiaire. Nous avons donc été contraints à avoir massivement recours aux services de nombreuses remplaçantes, dont l'essentiel des charges induites a été compensé par les restitutions des assurances pertes de gain en cas de maladie. Pour autant, nous sommes parvenus à maîtriser les charges salariales, à l'exception d'un automatisme de calcul de la planification financière reporté de manière erronée dans le budget 2012 pour le poste de la prévoyance professionnelle. L'effet, également, de la nouvelle politique cantonale se traduit par un substantiel amoindrissement des contributions des

parents (-11.25%), alors que les subventions versées par le canton se stabilisent. En outre, le canton perçoit à présent une franchise de 20% des coûts normatifs, qui aggrave encore la distorsion entre charges et revenus et que nous ne pouvons reporter que partiellement sur les communes voisines clientes de la crèche. La non couverture des frais effectifs des repas par les contributions des parents, dont le delta avoisine les Fr. 8'000. Au total, le déficit objectif de la crèche peut se résumer par l'addition: du prélèvement au financement spécial, par Fr. 9'503.46, du déficit structurel en 2012 de la tâche, par Fr. 21'203.99, de la balance négative de la franchise facturée par le canton, par Fr. 17'239.95, soit un total de Fr. 47'947.40. En tout état de cause, la Commune municipale de Prêles ne saurait longtemps financer seule un semblable excédent de charges. La récente fusion des communes de Diesse, Lamboing et Prêles apportera vraisemblablement quelques éléments de réponse à ce problème lancinant.

### 6. Trafic

En matière de trafic, donc de gestion du réseau routier, les charges nettes s'apprécient de 4.34%. L'entretien courant des routes nous coûte Fr. 10'898.05 de plus que prévu. Cela s'explique par un hiver 2011/2012 singulièrement rigoureux, qui a nécessité une intervention particulière sur certains chemins (pour près de Fr. 3'300). Des frais de recherche, pour près de Fr. 3'000, due à une malfaçon d'une route attaquée par des racines ont également contribué à alourdir les charges de ce poste. Le report partiel, en 2012, d'une facture relative au déneigement 2011 explique, pour Fr. 2'930, le différentiel observé pour l'entretien hivernal. Nous connaissons à nouveau quelques soucis d'entretien de notre petit véhicule Holder, qui donne quelques signes de fatigue. Il compte pour près de Fr. 10'000 à lui tout seul pour ce poste. Le CM étudie actuellement son possible remplacement. Les contributions versées aux transports publics se stabilisent fort heureusement par rapport au budget, mais augmentent de 5.65% par rapport à l'an dernier. Les dédommagements du canton, réduits à leur portion congrue, expliquent bien entendu le différentiel global de la tâche, important, si on le met en relation avec le compte 2011 (+55.33%).

### 7. Protection et aménagement du territoire

Il y a un excédent de charges de Fr. 299.90 pour l'eau potable. Il y a également un excédent de charges de Fr. 60'130.50 pour les eaux usées. Par contre, il y a un excédent de revenus de Fr. 17'943.25 pour les déchets. Celui-ci est à attribuer à une dépréciation complémentaire de la part "déchets" du camion communal. Nous avons poursuivi notre politique, parce que le résultat global de l'exercice nous le permettait, de maintenir à 80% (au lieu de 60%) le taux d'attribution obligatoire aux financements spéciaux de maintien de la valeur en matière d'eau potable et d'eaux usées, ce qui explique les excédents de charges enregistrés en l'espèce. L'achat d'eau au Syndicat a été moindre en 2012, témoin sans doute d'une meilleure maîtrise de la consommation. Quelques fuites, en nombre plus important que prévu, perturbent l'exact report du budget sur les postes de l'entretien et réparation des installations. Le produit des abonnements de l'eau potable est de 8.88% moins élevé que prévu. Le produit des taxes annuelles, toujours pour l'eau potable, se situe à 1.18% du budget. Pour ce qui est des eaux usées, il convient encore de préciser que le taux de 80% d'attribution au financement spécial contribue pour Fr. 34'000 à la perte d'exploitation

évoquée plus haut. Les frais liés à l'alimentation en électricité se sont envolés, vraisemblablement en raison de l'adaptation des nouvelles installations, plus gourmandes en électricité. Le CM étudie actuellement l'achat d'une batterie de compensation afin de résorber ce différentiel dans sa plus grande partie. L'entretien et la réparation des installations, qu'on pourrait croire, à tort, en forte progression, se voient en fait réduits si l'on tient compte de la réparation du tamiseur fin de la STEP, opération assumée par les assurances et compensée par les restitutions de tiers. Pour ce qui est des déchets, les taxes cumulées de la vente des sacs rouges et des vignettes jaunes ont couvert les charges liées, grâce au réajustement plus équilibré de la répartition des coûts sur l'ensemble des communes concernées. A noter que l'augmentation décidée au 1er janvier 2011 de la taxe de la vignette jaune semble plus ou moins porter ses fruits puisqu'après la baisse enregistrée l'an dernier, nous revenons aujourd'hui sur nos seuils d'antan. En deçà cependant des objectifs que nous avons fixés à Fr. 24'000. La balance des déchets verts présente toujours un déficit opérationnel, mais moins violemment qu'il y a quelques années. La vente des vignettes dédiées, en progression de 6.01% adoucit la douloureuse. Notons encore que la Commune municipale de Prêles a repris en cours d'année, pour le compte du Plateau de Diesse, la gestion des coûts inhérents au traitement des déchets. Ainsi comptabilisons-nous cette année, ce qui n'était évidemment pas prévu au budget, les taxes facturées par notre prestataire de services Vademec, que nous contrebalançons par les contributions des communes voisines et les restitutions des taxes sur les sacs et vignettes de La Neuveville. Ne subsiste, toutes corrections faites, que les frais réellement imputables à la Commune municipale de Prêles, soit Fr. 1'354.50.

### 8. Economie publique

Ce compte est contributeur pour la Commune, essentiellement en raison de la perception de la redevance auprès des FMB (pour Fr. 32'769), fonction de la concession que nous avons passée avec cette entreprise pour la distribution de l'électricité. A noter encore que nous restituons l'intégralité de la taxe de séjour (en augmentation de 14.49%) à la Société de développement, ainsi qu'à certaines autres organisations touristiques. Au final, les revenus de cette tâche se grossissent de 5.56% par rapport au budget.

### 9. Finances et impôts

En dépit des pires prévisions, les produits nets relatifs aux finances s'apprécient de 4.67% par rapport au budget, mais chutent, quand même de 9.04%, si on les compare avec l'an passé.

Dans tous les domaines, nous nous situons au-dessus des montants initialement prévus:

|                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| Impôts périodiques obligatoires :  | +6.53%   |
| Impôts sur les gains immobiliers : | +142.86% |
| Taxes immobilières :               | +11%     |

Il n'y a guère que l'impôt sur le capital, à faire grise mine pour plomber l'ambiance de 55.94%. Dans le détail et sous un autre angle:

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| Impôts sur le revenu :   | +6.13%   |
| Impôts sur la fortune :  | +21.59%  |
| Impôts sur le bénéfice : | +165.71% |

Voilà pour la comparaison budgétaire. L'avenir se montre cependant moins rose si l'on met ces chiffres en relation avec le réalisé 2011:

|                                    |         |
|------------------------------------|---------|
| Impôts périodiques obligatoires :  | -3.62%  |
| Impôts sur les gains immobiliers : | -42.60% |
| Taxes immobilières :               | -0.69%  |
| Impôts sur le revenu :             | -2.85%  |





# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

Impôts sur la fortune : -10.04%  
Impôts sur le bénéfice : -16.74%

Nous ne communiquons pas ces quelques chiffres pour doucher l'assistance, mais simplement pour rappeler la fragilité des choses et que les bons résultats réalisés ces dernières années ne sont pas forcément acquis pour l'éternité. Il convient simplement de conserver à l'esprit qu'un retournement de situation est toujours possible, que les finances du canton sont au plus mal et que son réflexe sera toujours davantage de reporter une partie de ses charges sur les communes obérant, par voie de conséquence, leur propre fonctionnement.

## Les investissements

Nous avons réalisé l'étude de faisabilité pour la création d'un chauffage à distance à Prêles pour Fr. 12'487. Nous avons entamé les travaux relatifs à la réfection du carrefour du centre du village, respectivement pour la partie communale des conduites, de la Place de la Fontaine et du chemin Les Secs, travaux qui ont été achevés cette année, pour près de Fr. 115'000 à ce jour. Toujours dans ce cadre, nous avons acquis un terrain pour la zone de détente située près de la fontaine, pour un montant de Fr. 45'870. Nous avons renouvelé une conduite du SED à la Praye pour Fr. 54'744. Nous avons entamé la seconde phase de réfection des chemins du remaniement parcellaire pour Fr. 41'786, travaux que nous intensifierons encore en 2013. Nous avons entamé l'étude de la réhabilitation du chemin Champ Favre, réaménagé quelques routes communales pour des débours totaux de Fr. 127'728. Au total, les investissements nets, c'est-à-dire comptabilisés avec les recettes d'investissement, se sont soldés par une sortie de caisse globale de quelque Fr. 420'457. Les investissements nets pour les tâches financées par les recettes fiscales sont de quelque Fr. 400'000 inférieurs au budget. Ce n'est bien sûr pas la première année que nous assistons à pareille évolution, notre Commune ne réalisant que rarement les investissements qu'elle porte à sa planification. Dans le cadre des financements spéciaux, s'exprime une tendance similaire, puisque la réalité est en retrait de plus de Fr. 281'000 en regard du prévisionnel. Au total, les investissements net reculent de près de Fr. 680'000 par rapport à l'idéal. L'achèvement de la réfection du carrefour du centre du village reporté en 2013, divers investissements à la halle polyvalente, le crédit d'étude pour la construction du futur bâtiment scolaire que nous avons repoussés à des jours meilleurs expliquent pour la plupart les différences relatives aux tâches financées par les recettes fiscales.

## Commentaires au bilan

### A l'actif

Le patrimoine financier s'est en toute logique quelque peu bonifié, en raison d'une bonne conjoncture que nous avons mise à profit pour maintenir un placement financier auprès de La Poste. Il s'établit à Fr. 4'171'141, pour un disponible qui s'élevait au 31.12.2012 à Fr. 1'935'467. Les avoirs auprès du canton, de Fr. 272'203, correspondent à l'acompte versé. Les avoirs "NESKO", respectivement les impôts impayés en fin d'année, culminent à Fr. 1'170'770, en sensible augmentation (+Fr. 43'356) par rapport à fin 2011. Le patrimoine administratif augmente de Fr. 22'069 après les dépréciations légales. Les actifs transitoires, pour l'essentiel, sont composés d'un solde à percevoir de la Communauté scolaire du Plateau, pour Fr. 28'773.

### Au passif

Les engagements courants se rétrécissent de quelque Fr. 43'000, à Fr. 303'508 et sont à mettre en rapport avec les liquidités de Fr. 1'935'467. Les

dettes à moyen et long termes se sont contractées de Fr. 65'000, pour s'établir à Fr. 607'500, dont Fr. 575'000 de crédit bancaire arrivant à échéance en 2014. Nous avons quelque peu réparti différemment nos provisions pour impôts. Pour le partage, elle s'établit à Fr. 60'000 (+Fr. 36'000), tandis que nous avons créé deux postes "Du croire", l'un pour les créances fiscales (Fr. 246'000), l'autre pour les autres créances (Fr. 27'000, +Fr. 3'000). Au total, les provisions avouent un mouvement ascensionnel de Fr. 88'700. Les passifs transitoires progressent, pour plus de la moitié du différentiel des Fr. 16'548 relatifs au décompte final de la taxe immobilière facturée au foyer. En effet, la créance y afférente, détenue par l'intendance des impôts, ne nous a été cédée qu'au début de cette année. Les engagements envers les financements spéciaux ont très légèrement diminué (-Fr. 3'557) pour se fixer à Fr. 1'904'749. Par le report de l'excédent de revenus de Fr. 68'579.43, la fortune nette progresse donc d'autant pour atteindre Fr. 2'061'064.24 au 31 décembre 2012.

## Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers, définis à la fin des années 1980 par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, permettent d'évaluer la situation financière des communes. Ces données peuvent être calculées pour l'ensemble des communes et sont utilisables pour l'analyse au niveau du compte annuel. Elles permettent les comparaisons avec d'autres communes et relèvent des véritables outils de gestion. Idéalement, il importe de disposer des données sur plusieurs années pour avoir une vue d'ensemble crédible, tant certains indicateurs peuvent varier d'une année à l'autre. Le degré d'autofinancement est exprimé en pour-cent des investissements nets. Il indique dans quelle mesure les investissements peuvent être financés par des ressources propres. S'il est de plus de 100%, le degré d'autofinancement permet le financement d'investissements et/ou conduit à un désendettement tandis que s'il est de moins de 100%, il entraîne un nouvel endettement. Comme cet indicateur peut varier sensiblement d'une année à l'autre, seule une comparaison sur plusieurs années permet de dire si les investissements sont supportables. Une valeur située entre 60 et 80% est considérée comme suffisante à court terme. Le degré d'autofinancement pour 2012 s'élève à 110.22%. La situation par rapport aux années antérieures s'est stabilisée. La moyenne, sur les 6 dernières années, s'établit à 324.58%. Ce taux reste assez sécurisant pour les investissements à venir.

## La quotité d'autofinancement

Elle est exprimée en pour-cent du revenu et renseigne sur la capacité financière de la Commune. Plus elle est importante, et plus les possibilités de diminuer l'endettement ou de réaliser des investissements augmentent. Une valeur située entre 6 et 15% est considérée comme suffisante. Pour 2012 elle s'élève à 12.21%. Ici, la situation s'est un peu dégradée par rapport au dernier exercice, mais reste stable – et toujours largement suffisante – en valeur moyenne sur les 6 dernières années à 19.45%.

## La quotité de la charge des intérêts

Les intérêts nets sont traduits en pour-cent du revenu. Cet indicateur précise la part des revenus qui est absorbée par les intérêts. Si elle est élevée, elle atteste d'un important endettement. Des comparaisons portant sur plusieurs exercices renseignent sur l'évolution de l'endettement dans la commune, et les comparaisons intercommunales sur la situation actuelle de la commune en la matière. La charge est considérée comme faible lorsque la valeur se situe

entre 0 et 1%. La quotité de la charge des intérêts pour 2012 s'élève à -1.60%. La valeur moyenne sur les 6 dernières années est de -1.01%. Un bon matelas de liquidités confirme la raison du taux négatif, en dépit des remboursements massifs opérés en 2010 et l'an dernier.

## La quotité de la charge financière

La quotité de la charge financière se chiffre en pour-cent du revenu et révèle la part des revenus qui est absorbée par les intérêts (en raison des investissements) et les dépréciations. Lorsqu'elle est élevée, elle traduit un fort endettement et/ou la nécessité de procéder à des dépréciations importantes. La charge est considérée comme faible lorsque la valeur se situe entre 3 et 10%. La quotité de la charge financière pour 2012 s'élève à 6.91%, en légère progression par rapport à 2011 en raison des importantes dépréciations consenties cette année. La valeur moyenne sur les 6 dernières années est de 6.64% et reste donc considérée comme une charge faible.

## Dettes brutes par rapport aux revenus

La dette brute (y compris celle des entités particulières) est exprimée en pour-cent du revenu, ce qui renseigne sur l'importance de l'endettement. Ce dernier doit être qualifié de critique à partir du moment où le seuil de 200% est dépassé. La dette brute par rapport aux revenus pour 2012 se situe à 16.01%. La valeur moyenne sur les 6 dernières années est de 41.74%. Elle est régulièrement en baisse, depuis 2006, de manière très nette depuis 2010 eu égard aux remboursements importants dont nous avons déjà parlé.

## Quotité d'investissement

Les investissements bruts sont exprimés en pour-cent des dépenses consolidées, afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Si cet indicateur fournit des précisions sur les activités d'investissement et/ou l'augmentation de l'endettement net, il ne permet pas à lui seul de tirer des conclusions sur la situation financière de la Commune. Comme le degré d'autofinancement, il peut fortement fluctuer d'une année à l'autre. Il importe donc de l'apprécier sur une période de plusieurs années, de préférence en tenant compte de la capacité d'autofinancement (moins de 10% - activités d'investissement peu importantes, 10% - 20%, - d'importance moyenne, 20% - 30% - importantes, plus de 30% - très importantes). La quotité d'investissement pour 2012 se situe à 12.29%. La moyenne sur les 6 dernières années se consolide à 9.25%.

## Charge nette des intérêts

Cette charge a été introduite pour la première fois en 2012. La charge nette des intérêts est exprimée en pour-cent du revenu des impôts, faisant apparaître la part de ce revenu qui doit être consacrée au service des intérêts nets. Les recettes fiscales directes, en particulier celles provenant des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés, constituent la part la plus importante et la plus constante des recettes des communes. Par ailleurs, une commune ne peut se soustraire à son obligation de verser des intérêts à ses créanciers. Par conséquent, cet indicateur met en relation deux composantes structurelles du compte de fonctionnement en mesurant les intérêts nets en pour-cent des recettes fiscales directes. Une charge élevée témoigne des excès passés d'une commune qui s'est passablement endettée, mais aussi de mauvaises perspectives d'avenir.

(Suite FOD No 30)

# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

Dimanche 18 août

10h, Blanche église : culte avec le baptême de Juliette Borel

John Ebbutt, pasteur

Lecture : Psaume 139 – tu es une merveille !

Chants, harpe et orgue

Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

Intéressé par lire un livre sur le pardon ?

En petit groupe nous découvrirons le livre de Lytta Bas-

set – le désir de tourner la page, au-delà du pardon.

Contactez-moi pour en savoir plus !

Bonne reprise à tous !

La Blanche église est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 18. August

11 Uhr, Pavillon St. Petersinsel: Inselgottesdienst. Taufe von Leonardo Alessandro Jaun, Erlach. Mit Willi Riechsteiner und Katja Haussener (Musik), Regionalpfarrer Martin Koelbing. Anschliessend Apéro.

Amtswochen

9. bis Aug. 18. Aug.: Regionalpfarrer Martin Koelbing

079 402 88 42

19. Aug. bis 30. Sept.: Pfrn. Brigitte Affolter

078 623 34 35

## Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 18 août

10h Messe à l'église paroissiale avec la chorale du Landeron / Fête patronale-Assomption de la vierge Marie

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Catéchèse 2013-2014

Pour la moindre information vous pouvez téléphoner au 032 751 28 38 les mardis et jeudis matin de 10h à 12h/ ou par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Ce vendredi 16 août

Course de la Solidarité 2013, 3<sup>ème</sup> édition à la Halle polyvalente « Les Joncs » - 2515 Prêles.

Contact : Pasteur ROUECHE Stéphane (SR)

T 032 315 27 37 N 079 429 02 80

[strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)

Site Internet : [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 18 août

Culte 10h00 Nods, pasteure Ellen Dunst

Course de la Solidarité

Vendredi 16 août halle de sport de Prêles, course et marche en faveur d'un projet de jeunes défavorisés aux Philippines, info sur [www.ref-diesse.ch](http://www.ref-diesse.ch)

Fête villageoise

Célébration œcuménique dimanche 25 août à 10h30 au manège de Diesse, thème du cinéma

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods: 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, [lauten@hispeed.ch](mailto:lauten@hispeed.ch)

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, [strouche@gmail.com](mailto:strouche@gmail.com)

## Paroisse de Nods

Dimanche 18 août

Culte à 10h. Officiant : Mme Ellen Pagnamenta

Dimanche 25 août

Diesse, 10h30, centre équestre, culte de la fête villageoise

Pour les urgences

du 12 août au 20 août, M. Marc Balz

079 736 01 45 [mbalz@bluewin.ch](mailto:mbalz@bluewin.ch)

du 21 août au 30 septembre, M. Joël Pinto

078 717 59 94 [joel\\_pinto@bluewin.ch](mailto:joel_pinto@bluewin.ch)

Contacts

Présidente de paroisse: Mme Mireille Sausser

Téléphone. 032 751 40 83, [sausser.mireille@bluewin.ch](mailto:sausser.mireille@bluewin.ch)

Paroisse : tél. 032 751 70 82 - Natel : 079 904 16 84

## Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 17 août

9h15 : L'église à l'étude

10h30 : Culte, pasteur Chs. Burgunder

## Eglise de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 18 août

10h00 Culte avec John Maire, St-Cène

- Culte de l'enfance: 3<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> année scolaire

- Explorateurs: 1<sup>ère</sup> enfantine à 2<sup>ème</sup> année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) – tél : 032 751 36 65

## Appel d'urgence

**Tél. 117** Police, appel d'urgence

**Tél. 118** Feu, appel d'urgence

**Tél. 144** Ambulances, appel d'urgence

**Tél. 145** Intoxications, appels d'urgence

**Tél. 147** Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

## PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

# Agenda

## SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

**LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

**DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30

& 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv.

Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi

de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Tél. 032 751 10 35 - Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.

Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.

Tél. 032 751 28 38 (répondeur).

Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## BOULANGERIES DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville,

Flurim (anc. Schuppli) - La Neuveville

## JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520

La Neuveville. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch).

Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel:

[laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 7 avril au

27 octobre 2013.

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) – [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

Renseignement : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

## Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

## Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

## Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

**0900 903 903** (Numéro payant Fr. 3.- min)